

Date Requested (YYMMDD)/Date de la demande (AAMMJJ)
 23/02/09
 Counter Request/Demande au comptoir

UVIP #/TIVO N° 230209 V66P100025
 VIN/N.I.V. KNAHH8A82A7299141
 Page 01

PLEASE READ ALL 5 SECTIONS OF THIS DOCUMENT/VEUILLEZ LIRE LES CINQ SECTIONS DU PRÉSENT DOCUMENT

Please Read Carefully
 The Used Vehicle Information Package is not a
 warranty of vehicle ownership, nor is it a
 warranty.

Veillez lire attentivement
 Cette trousse d'information sur les véhicules
 d'occasion ne constitue pas une garantie de propriété
 du véhicule, ni un engagement formel.

USED VEHICLE INFORMATION PACKAGE
TROUSSE D'INFORMATION SUR LES VÉHICULES D'OCCASION

SECTION 1 VEHICLE DETAILS/DÉTAILS CONCERNANT LE VÉHICULE

VIN/N.I.V. KNAHH8A82A7299141
 Plate Number/Numéro de plaque ARRY815
 Year, Make/Année, Marque 10 KIA
 Model/Modèle RNE
 Colour/Couleur Black/Noir
 Body Type/Type de carrosserie SW
 Cylinders/Cylindres 04
 Power/Carburant Gasoline/Essence
 BRAND/Marque None/Aucun

..... None is a vehicle that has not had a brand applied to it in Ontario.
 This does not mean the vehicle was never given a brand in another
 jurisdiction, or that it has not been rebuilt.

..... 'Aucun' se rapporte à un véhicule auquel on n'a pas attribué une marque
 de commerce en Ontario. Cela ne signifie pas que le véhicule n'aurait
 pas eu une marque de commerce hors de l'Ontario, ni qu'il n'aurait pas
 été reconstruit.

Retail Sales Tax to be paid will be based on the
 greater of the actual sale price or the average
 wholesale value, calculated at the time of
 registration. At the date above, average values for
 this vehicle, are not available.

La taxe de vente au détail à payer sera calculée
 d'après le prix réel de vente ou le prix moyen de
 gros établi lors de l'immatriculation, selon le plus
 élevé des deux montants. À la date indiquée ci-haut,
 les prix moyens pour ce véhicule ne sont pas
 disponibles.

For more information, please visit the Ministry of Transportation's website at:
 <<http://www.mto.gov.on.ca/english/dandv/vehicle/used.shtml>>

Pour en savoir plus, consultez le site Web du Ministère des Transports au:
 <<http://www.mto.gov.on.ca/english/dandv/vehicle/used.shtml>>

Continued On Next Page/Suite à la page suivante...

Date Requested (YYMMDD)/Date de la demande (AAMMJJ)
23/02/09

Counter Request/Demande au comptoir

UVIP #/TIVO N° 230209 V66P100025
VIN/N.I.V. KNAHH8A82A7299141
Page 02

PLEASE READ ALL 5 SECTIONS OF THIS DOCUMENT/VEUILLEZ LIRE LES CINQ SECTIONS DU PRÉSENT DOCUMENT

SECTION 2 CURRENT REGISTRANT

DÉTENTEUR/TRICE ACTUEL/LE DE L'IMMATRICULATION DU VÉHICULE

Current Registrant/Détenteur/trice actuel/le de l'immatriculation du véhicule

RHODE, EVA, TERESA

OSHAWA ONTARIO

Vehicle Registered on (YYMMDD)/Véhicule immatriculé le (AAMMJJ) 10/07/26

Odometer on (YYMMDD)/Compteur kilométrique le (AAMMJJ): 00186889 KM 22/06/03

SECTION 3 ONTARIO VEHICLE HISTORY/HISTORIQUE DU VÉHICULE ONTARIEN

NO PREVIOUS REGISTRANT(S) / PAS DE PERSONNE(S) INSCRITES ANTÉRIEUREMENT

SECTION 4 LIEN INFORMATION/RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIVILÈGES

0 LIEN(S) REGISTERED AGAINST THIS VEHICLE

CE VÉHICULE FAIT L'OBJET DE 0 PRIVILÈGE(S)

Lien information current as of /Renseignements exacts en date du
23/02/08

Continued On Next Page/Suite à la page suivante...

Date Requested (YYMMDD)/Date de la demande (AAMMJJ)
23/02/09

UVIP #/TIVO N° 230209 V66P100025
VIN/N.I.V. KNAHH8A82A7299141
Page 03

Counter Request/Demande au comptoir

PLEASE READ ALL 5 SECTIONS OF THIS DOCUMENT/VEUILLEZ LIRE LES CINQ SECTIONS DU PRÉSENT DOCUMENT

SECTION 5 BILL OF SALE/CONTRAT DE VENTE

SALE PRICE/PRIX DE VENTE:

PRINT NAME OF SELLER/ÉCRIVEZ LE NOM DU VENDEUR EN LETTRES MOULÉES:

SIGNATURE OF SELLER/SIGNATURE DU VENDEUR:

PRINT NAME OF BUYER/ÉCRIVEZ LE NOM DE L'ACHETEUR EN LETTRES MOULÉES:

SIGNATURE OF BUYER/SIGNATURE DE L'ACHETEUR:

SALE DATE/DATE DE VENTE:

****NOTE:**

As a seller, you are required by law to remove your licence plates. The vehicle will remain registered in the seller's name until the vehicle is transferred. Seller may be pursued legally as the vehicle owner in the event of an infraction involving the vehicle. Seller should retain proof of the vehicle transfer and follow up with the buyer to ensure the transfer is completed. For record purposes only, seller may visit a ServiceOntario centre to notify the ministry that the vehicle has been "Sold".

As a buyer, you are required by law to transfer the vehicle within six days. Buyer is required to obtain the vehicle permit from the seller to transfer the vehicle.

****NOTE:**

Le vendeur est tenu par la loi d'enlever les plaques d'immatriculation du véhicule qu'il a vendu. Le véhicule reste enregistré au nom du vendeur tant que le transfert de son droit de propriété n'a pas été enregistré officiellement. Si le transfert du droit de propriété du véhicule n'a pas été fait officiellement, le vendeur est toujours juridiquement le propriétaire du véhicule et des poursuites pourraient être engagées contre lui si le véhicule était impliqué dans une infraction. Le vendeur devrait faire un suivi auprès de l'acheteur pour vérifier si le transfert a bel et bien été fait. Il devrait aussi obtenir une preuve du transfert et la garder. Uniquement à des fins administratives, le vendeur pourrait se rendre à un centre ServiceOntario pour informer le ministère que le véhicule a été « vendu ».

L'acheteur est tenu par la loi de transférer le droit du propriété du véhicule dans un délai de six jours. Pour transférer le droit de propriété du véhicule, l'acheteur doit obtenir, du vendeur, le certificat d'immatriculation du véhicule.

Total of 03 Pages Printed
Total de 03 pages imprimées